

MINISTÈRE ET TERRITOIRES

PAIEMENTS AUX PME RÉGIONALES FOURNISSEURS DU MINISTÈRE EN RÉGION

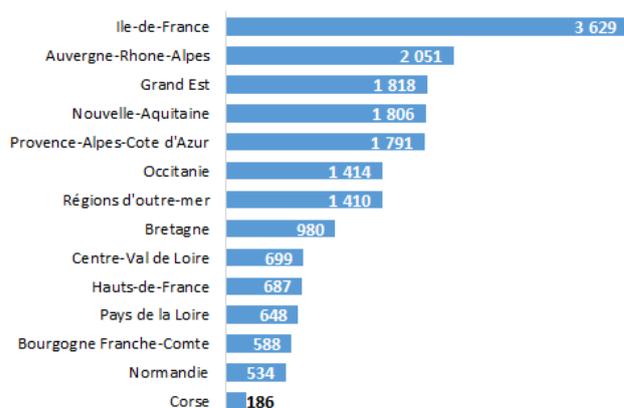
En 2022, on recense 18 241 PME (y compris microentreprises) « régionales » fournisseurs du ministère des Armées, pour un montant total de dépenses s'élevant à 2,1 Md€. L'Île-de-France regroupe 19,9 % de ces PME, la région Auvergne-Rhône-Alpes 11,2 % suivie de trois régions Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est, qui concentrent chacune 10 % des PME fournisseurs (fig. 1).

L'Île-de-France concentre 41,5 % des paiements totaux du ministère des Armées à ses PME fournisseurs (fig. 2). Ce montant est 4 fois plus élevé que les paiements versés aux PME de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,4 %). L'Auvergne-Rhône-Alpes arrive en troisième position avec 7,8 % des paiements.

Les activités exercées par les PME fournisseurs du ministère des Armées varient en fonction des régions. L'Île-de-France est plus particulièrement spécialisée dans le domaine des activités scientifiques et techniques qui concentre 32,1 % des paiements de la région, contre 14,5 % en moyenne dans les autres régions (fig. 3). Les PME d'autres régions sont plutôt spécialisées dans l'industrie. C'est le cas des Hauts-de-France, du Centre-Val de Loire et des Pays de la Loire, avec respectivement 65,0 %, 45,0 % et 38,1 % des paiements de la région allant vers des PME du secteur industriel.

On estime qu'un peu plus de 17 800 emplois ETP sont directement liés aux dépenses du ministère vers ces PME en 2022. La région Île-de-France concentre 46,2 % du total des emplois (fig. 4). En deuxième position, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne représente que 8,8 % des emplois liés aux paiements du ministère à ses PME régionales. Près d'un emploi sur cinq issu de ces paiements est lié aux activités scientifiques et techniques. Les secteurs de l'industrie et de la construction concentrent respectivement 14,0 % et 10,9 % des emplois liés aux achats du ministère des Armées.

Figure 1 – Répartition du nombre de PME régionales en 2022

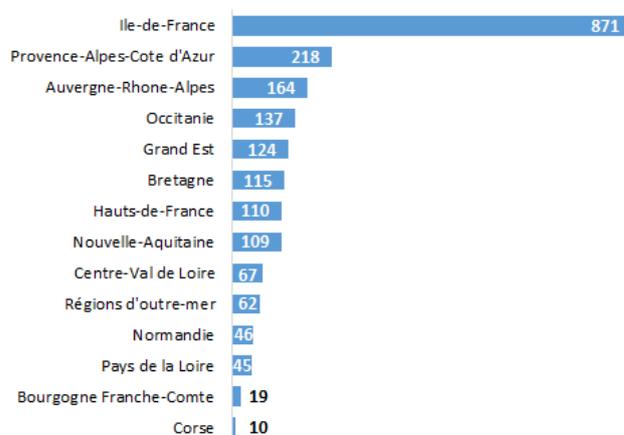


Note de lecture : En 2022, 3 629 PME fournisseurs du ministère des Armées se trouvent en Île-de-France.

Champ : PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

Source : REFD 2022, OED.

Figure 2 – Répartition régionale des paiements aux PME fournisseurs du ministère des Armées en 2022 (en M€)



Note de lecture : En 2022, le montant des paiements du ministère des Armées aux PME d'Île-de-France s'élève à 871 millions d'euros.

Champ : PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

Source : REFD 2022, OED.

MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- Méthode de régionalisation : la méthode employée est basée sur un critère d'activité et se déroule de façon séquentielle. Pour chaque unité légale, une estimation des emplois liés aux paiements effectués par le ministère des Armées a été calculée, en multipliant le montant des paiements effectués (TTC) par le ministère auprès de cette entreprise par ses effectifs (en ETP) rapportés au chiffre d'affaire de l'entreprise. Les emplois « régionaux » sont exprimés en équivalent temps plein (ETP).
- Une entreprise est dite « régionale » lorsqu'elle est soit « monorégionale » soit « quasi monorégionale ». C'est-à-dire lorsque plus de 80 % de ses effectifs salariés travaillent dans la région considérée.

CHAMP

Le périmètre pris en compte dans les achats des biens et de services comprend les programmes budgétaires pilotés par le ministère des Armées et les programmes non pilotés par le ministère des Armées mais dont un de ses services a ordonné la dépense (ce sont les dépenses mutualisées entre ministères). Les dépenses de personnel ne font pas partie du champ retenu. Ne sont pas retenus non plus : les paiements internes au ministère des Armées, les impôts et taxes non intégrés au prix TTC des produits et adressés directement à un service collecteur d'impôt, les transferts et les subventions.

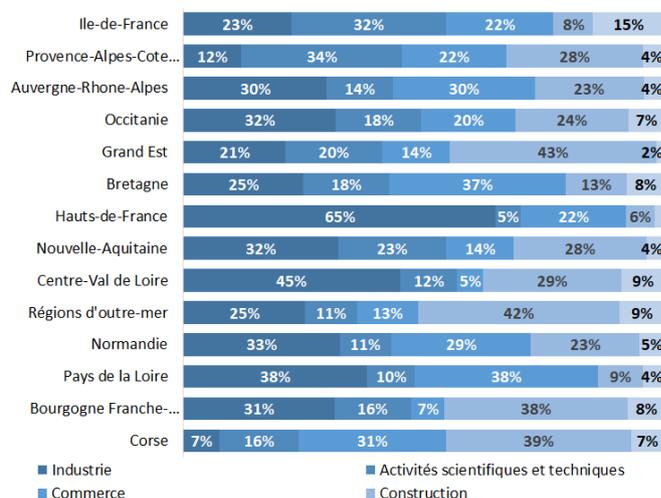
SOURCE

Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense – REFD, 2022, OED

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pham A., *Le ministère des Armées a versé 25,6 milliards d'euros à ses fournisseurs en 2022*, Eco-Def Statistiques n° 243, avril 2024.
- Direction des achats de l'État, les chiffres-clés (juin 2022) : <https://www.economie.gouv.fr/dae/chiffres-clés>.
- OED, Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD), *Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques régionales 2020*, avril 2021.

Figure 3 – Répartition par région et secteur des paiements aux PME fournisseurs du ministère des Armées

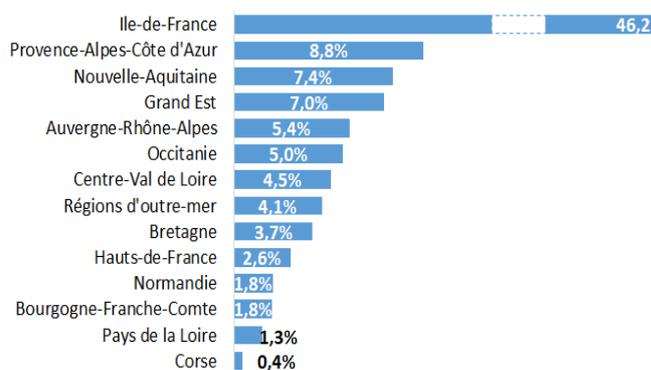


Note de lecture : En 2022, 32,1 % des paiements aux PME d'Île-de-France étaient versés à des entreprises du secteur des activités scientifiques et techniques.

Champ : PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

Source : REFD 2022, OED ; SIRUS 2022, Insee.

Figure 4 – Répartition des emplois directement liés aux paiements du ministère des Armées aux PME fournisseurs résidentes par région en 2022



Note de lecture : En 2022, l'Île-de-France concentre 46,2 % des emplois liés aux paiements directs du ministère des Armées auprès des PME.

Champ : PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

Source : REFD 2022, OED ; SIRUS 2022, Insee.